

CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE

SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS DE SZCZECINEK

FORFAIT REVISABLE

PROJET DE SEJOUR :

Pour un groupe de 14 à 15 chasseurs

Dates du séjour : périodes disponibles, du 27 au 31 octobre et du 11 au 15 décembre.

Programme de 3 jours de chasse

Formule de facturation : forfait révisable

Logement : une maison de chasse

Mode de déplacement : en voitures personnelles



GIBIERS AUTORISES AU TIR :

Sangliers, cerfs, biches et faons, chevrettes et chevrillards, renards

LA REGION - LES TERRITOIRES - LE LOGEMENT

Secteur de Szczecinek, Situé à 180 km à l'Est de Szczecin, à 200 km du poste frontière de Kolbaskowo.

Logement : maison de chasse des Eaux et Forêts Une agréable maison de campagne.

La maison comprend 9 chambres.

LA CHASSE EN BATTUE : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.



Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.
Avec nos meilleures salutations en St-Hubert.

Gilles Bultel

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE

SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS DE SZCZECINEK

TARIF PAR CHASSEUR

3 JOURS DE CHASSE 4 NUITS

6 cerfs jusque 5 kg inclus pour un groupe de 14 chasseurs minimum

PRIX DU FORFAIT PAR CHASSEUR, SELON LE RESULTAT FINAL

- 3 000 € par chasseur pour un tableau collectif jusqu'à 41 pièces de gibiers
- 3 300 € par chasseur pour un tableau collectif de 42 à 58 pièces de gibiers
- 3 450 € par chasseur pour un tableau collectif de 59 pièces de gibiers et +

Gibiers : sangliers sans considération de poids mais trophées jusqu'à 179 mm, biches et faons, chevrettes et chevillards ainsi que les 2 premiers cerfs par jour de chasse jusque 5 kg.

Pour le gibier supplémentaire, voir nos conditions ci-dessous.

Notes concernant le tir des cerfs :

Le quota de 6 cerfs représente 2 cerfs par jour de chasse. Exemple, si le premier jour vous n'avez prélevé qu'un seul cerf, il ne sera pas rattrapable les deux jours suivants.

Le daguet est considéré comme un cerf et il sera décompté du quota.

Frais supplémentaires à prévoir

- | | |
|---|--|
| 1 | Si les deux premiers cerfs tirés inclus dans le forfait dépassent 5 kg de trophée, le complément sera facturé de la manière suivante : 11 € par 10 gr au dessus de 5 kg. Exemple : Cerf de 6,200 kg : 120 x 11 € = 1 320 € |
| 2 | Tout animal blessé est considéré comme abattu |
| 3 | 3 balles tirées sont considérées comme un animal abattu |
| 4 | Les cerfs hors forfait seront facturés en sus. (Voir barème gibier ci-dessous) |
| 5 | Assurance responsabilité civile chasse : Il est obligatoire de posséder une RC chasse qui vous couvre en Pologne. |

LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :

- Les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- Le logement durant 4 nuits, en maison de chasse sur la base de la chambre double
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 3 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- Le transport sur chaque terrain de chasse, lors des changements de traques
- Les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- L'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,
- **Le quota de gibier tel qu'indiqué ci-dessus**

LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :

- Les frais de déplacement pour se rendre en Pologne
- Les transferts pour aller à la chasse
- Les boissons, les dépenses personnelles,
- Les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement.
- Le supplément chambre individuelle soit 100 euros par personne pour le séjour.

En sus également, les frais supplémentaires suivants :

Les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 30 € par trophée de cerf)

Non compris, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance. Une fiche d'adhésion est remise avec le dossier d'inscription.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS DE SZCZECINEK

CERF : chasse au 21 août au 28 février

Prix selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

		Par 10 gr en +
Daguet ou cerfs – de 2 kg	450 €	
de 2,0 à 2,490 kg	900 €	
de 2,5 à 2,990 kg	1 150 €	
de 3,0 à 3,490 kg	1 450 €	
de 3,5 à 3,990 kg	1 550 €	
de 4,0 à 4,490 kg	1 750 €	
de 4,5 à 4,990 kg	1 850 €	
de 5,0 à 5,990 kg	2 000 €	+ 6,50 € par 10 gr
de 6,0 à 6,990 kg	2 650 €	+ 8,50 € par 10 gr
de 7,0 à 7,990 kg	3 500 €	+ 15,00 € par 10 gr
de 8,0 kg et plus	5 000 €	+ 19,50 € par 10 gr
cerf blessé	1 350 €	
Préparation du trophée	30 €	
Brocard : pénalité	750 €	Tir interdit

SANGLIER :

Défenses de 180 mm à 199 mm	1 110 € + 18,00 € par mm en + au-dessus de 180 mm
Défenses de 200 mm et plus	1 500 € + 23,00 € par mm en + au-dessus de 200 mm
Préparation du trophée	20 €

